

2. Extrait du PV CAF 14 du 17/10/2022

COMITE D'AMENAGEMENT FONCIER ERNEUVILLE

Siège et Secrétariat - DAFoR - 2 rue des Genêts - 6800 Libramont
Institué par arrêté du Gouvernement wallon du 17 décembre 2015, modifié par les arrêtés ministériels des
14 avril 2016, 25 juillet 2017, 15 février 2018, 13 décembre 2019 et 11 octobre 2022

REGISTRE DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES

Procès-verbal n° 14 du 17 octobre 2022

La réunion se tient dans les locaux de l'administration communale de Tenneville
Monsieur le Président ouvre la séance à 9 h 30

Sont présents :

M. GODEAUX V., membre effectif, Président
M. POCHET P., membre effectif, DGARNE
M. LEMAIRE L., membre effectif, Chambre provinciale de l'Agriculture
M. DEGROS M., membre effectif, Chambre provinciale de l'Agriculture
M. WATHELET J. membre effectif, Province
M. DUFOUR D., membre effectif, Conservation de la Nature
M. PEETERS Ch., membre effectif, Aménagement du territoire

Assistent également à la réunion :

M. VANSPAUWEN S. DAFoR, relotissement
M. PICAULT Arnaud. DAFoR, secrétaire effectif

Sont excusés:

M. CORNET A. membre suppléant, Province
M. LANNERS M., membre suppléant, Aménagement du territoire
M. DAVID JM., membre suppléant, Chambre provinciale de l'Agriculture
M. DE RYCKEL G., DAFoR, fonctionnaire dirigeant

Ordre du jour

1. Approbation du PV n° 12 du 29 avril 2022
2. Examen des réclamations de l'enquête publique (Article D.295)
3. Dépôt – Examen et arrêt des documents
4. Examen et approbation des plus ou moins-values
5. Décomptes finaux
6. Déclaration environnementale
7. Divers

1. Approbation du PV n°12 du 29 avril 2022

Le Président fait la lecture du PV n°12 du 29 avril 2022.

Le Comité fait les remarques suivantes : *[9 corrections à apporter]*

Moyennant ces modifications, le PV est approuvé.

2. Plan d'aménagement foncier – Examen des modifications suite à la réunion du Comité du 29/04/2022

3. Dépôt – Examen et arrêt des documents

Le président rappelle le cadre légal du dépôt des documents.

Le président cède la parole à Mr Serge VANSPAUWEN, relotisseur.

Le relotisseur explique le dépôt comporte 7 plans. À savoir :

- 3 plans pour l'article D.281 ;
- 3 plans pour l'article D. 286 ; et
- 1 plan pour l'article D.286/1

Etant donné que la situation des intéressés *[anonymisé]* est à améliorer. Ces plans seront mis à jour au plus vite.

Dès lors, les documents seront arrêtés à posteriori.

6. Déclaration environnementale

Le président explique le contexte.

Moyennant la situation de *[anonymisé]*, le Comité approuve la déclaration environnementale.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 13h15.

Ainsi fait à _____, le

Le Secrétaire

A. PICAULT

Le Président

V.GODEAUX